

Image not found or type unknown



Les tribunaux administratifs ont-ils des compétences consultatives ?

Question / réponse publié le **04/08/2024**, vu **51 fois**, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit](#)

Les tribunaux administratifs ont-ils des compétences consultatives ?

Outre leur fonction juridictionnelle, les tribunaux administratifs exercent des fonctions consultatives : les préfets de département et les représentants de l'État en outre-mer peuvent saisir d'une demande d'avis le tribunal administratif de leur ressort.

SOURCE ET DE PLUS :

<https://www.vie-publique.fr/fiches/269231-les-tribunaux-administratifs-ont-ils-des-competences-consultatives>